L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 20 FEVRIER 1890.

## PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

A No 137 rue Royale—Une bonne femme pour [illegible] et faire l'ouvrage de la maison [illegible] avec des recommandations de personnes connues. 20 fév—2f

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Beach & Lehman, 171 sud Rampart. 17fév—

A VENDRE.

A vendre,

Le bail du marché Keller, pour un an en vertu de l'ordonnance de la ville à partir du 24 de ce mois au 24 février 1891. Le premier mois payable comptant, la balance en (11) onze billets de montants égaux.

Les enchères ou propositions seront reçues jusqu'au 20 de ce mois, et devront être laissées au bureau de J. H. Keller, coin des rues St-André et Howard. 13 fév—5f

A VENDRE, très bon marché, du son de riz frais au Moulin à Riz de Lanaux, 71 et 73 rue Decatur. 14 fév—7f

## ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 3me jour de février 1890, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Joséphine Barrère, femme de Charles Bisconte, vs son mari.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 26 janvier 1890, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Barrère, femme de Charles Bisconte, et contre Charles Bisconte, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts entre eux, aux dépens du défendeur.

Jugement rendu le 3 février 1890.
Jugement signé le 7 février 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON, Député Greffier.
13 fév—5f en 30

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,337—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—1er mars

Succession de Akiba Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,263—Division C—Attendu que Mme Vve Akiba Levy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatrice dans la succession de feu Akiba Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13fév—13 17 20.

Succession de F. Andrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,613—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,259—Division A—Attendu que Alexander R. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 fév—11 15 20

Succession de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,234—Division B—Attendu que Mme Veuve Thomas H. Groves a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Henry Schroeder, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,306—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Kain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

## AVIS AUX CREANCIERS.

Thomas B. Grady vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,918—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 fév—16 21 25

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,298—Division B—Ordre—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son étude au No 170 rue Commune en cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures, A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et ses biens soient suspendues. Et que Jos. Brewer, Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29 0[illegible]2—Division D—Jacob Van Wickle vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire ci dessus nommé, Jacob Van Wickle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. L. Gilmore, notaire, en son bureau au No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18janv—31 au 17 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Angèle Candide Avinena, femme de Michel Heafner, No 27,797, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J. pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts médicaux dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement [illegible] contre Angèle Candide Avinena la déclarant incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens; que Michel Heafner soit nommé curateur pour administrer [illegible] formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, momentanément absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
29 [illegible]

LEON QUEYROUZE,
[illegible]

## ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

### Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:
Primes d'incendie....$167,066 13
Primes de rivières.... 2,183 68
....$169,249 81

A déduire—
Primes non acquises pour 1889....$36,039 52
Primes remboursées et commission.... 15,907 60
Réassurance.... 5,425 47
....$61,372 59

Primes nettes acquises....$107,877 22
A ajouter—Intérêts, loyers et sauvetage....$17,936 83
Revenu net....$125,814 05

A déduire—
Pertes d'incendie de 1889....$49,609 48
Pertes de rivières de 1889.... 354 95
Pertes encourues et payées en 1889....$49,964 43
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires.... 26,728 59
....76,693 02
....$49,214 03

A déduire—Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés....$3,296 25
Bénéfices bruts pour 1889....$45,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889.... 19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889 $25,950 37

ACTIF.
Argent dans les banques....$12,966 48
Primes en cours de collection.... 21,443 24
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à grand intérêt, de l'Etat de la Louisiane, de St. Bernard Steam Fire Company, du Bataillon Washington Artillery.... 151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company.... 32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant.... 33,338 11
Prêts sur demande garantis par titres valables.... 42,239 42
Billets à recevoir pour primes.... 2,354 77
Propriétés foncières et meubles de bureau.... 70,927 68
Warrants de l'Etat.... 83 00
Débiteurs divers.... 1,824 82
....$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts.... 1 306 89
Actif total....$371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.
Pertes ajustées et non ajustées....$5,110 00
Dividendes non réclamés.... 286 25 — 5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices....$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] N. B. TRIST, [Sceau,] Notaire.

DIRECTEURS.
Manuel Abascal, H. Laroussini, R. J. Bobet, P. Poutz, C. T. Dugazon, G. Pitot, H. Gally, Ad. Schreiber, S. Gumbel, C. E. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.
17janv—1m

### The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie....$425,699 35
Sur les risques de rivière.... 22 586 57
Sur les risques de mer.... 12,249 19
....$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888.... 102,433 94
Total des primes....$562,969 05
A ajouter: Intérêts et profits et pertes....$ 28,906 49
Revenu total....$591,875 54
A déduire: Pertes payées—
Sur risques d'incendie....$190,110 41
Sur risques de rivières 16,883 63
Sur risques maritimes 10,599 91
Total pertes payées $217,593 95
Primes remboursées et cancellations.... 47,796 30
Commissions.... 63,505 08
Réassurance.... 23,899 44
Taxes et licences.... 7,323 59
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnie d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.... 37,965 66
Total des déboursés....$402,083 02
Surplus....$189,792 52
Réservé pour risques non expirés....$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.... 33,500 00
Profits net.... 41,704 20
....$189,792 52

ACTIF (A la valeur du marché.)
Comptant en main, à savoir: En banques....$98,632 81
Au bureau.... 3,923 65 — 102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Gressner.... 120,960 00
$100,346 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés.... 149,669 30
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent.... 31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent.... 29,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérale).... 8,506 63
Une action du capital du N. O. Board of Trade.... 75 00
Une action du capital du N. O. Sugar Exchange.... 175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co.... 525 00
Une action French Opera House Co.... 250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.... 50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters.... 150 00
Primes en cours de perception.... 49,513 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.... 2,600 00
....$504,376 52

PASSIF.
Capital-actions....$200,000 00
Fonds de réserve.... 25,000 00
Dividendes non payés.... 1,584 00
Réservé pour risques non expirés 114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.... 33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889).... 29,704 20
....$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) J. H. MENGE. FRANK RODER. THOs. J. WOODWARD. MORRIS SCHWABACHER. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, laissant $40,000 au crédit du dit Fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1890.
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805

### COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS.
CHAS. J. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, W. C. VINCENT, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GEO. PITOT, J. W. HINCKS.
[illegible]—1m

## ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

### Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Ses grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 MARS 1890.

## GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000, ... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000, ... | 50,000 |
| 1 Lot de.. | 25,000, ... | 25,000 |
| 2 Lots de.. | 10,000, ... | 20,000 |
| 5 Lots de.. | 5,000, ... | 25,000 |
| 25 Lots de.. | 1,000, ... | 25,000 |
| 100 Lots de.. | 500, ... | 50,000 |
| 200 Lots de.. | 300, ... | 60,000 |
| 500 Lots de.. | 200, ... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de... | $500, soit...... | $50,000 |
| 100 Lots de... | $300, .. ...... | 30,000 |
| 100 Lots de: | $200, .. ...... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $100, soit...... | $99,900 |
| 999 Lots de | $100, .. ...... | 99,900 |
| 3,134 Lots se montant à.... | | $1,054,800 |

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse au plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible]

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution dont les droits [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison.

Vente de la propriété améliorée de valeur formant l'encoignure N. W. des rues St-Charles et Jackson; maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballajo comme une grocerie de première classe et comme résidence.

Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philips et A. V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en font partie en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Joséphine, désignés par les numéros un, deux, trois et formant une portion de terre ne mesurant quatre vingt quinze pieds onze pouces de façade rue ou avenue St Charles sur cent-vingt-sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Jackson, la même profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro quatre; quatre vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure;

—AUSSI:—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds; et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes à l'arrière.

Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T. Philips, en l'achetant des successions de Alex. Philips et Rosina Philips, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts livre 110, fol. 192.

Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips No —— du docket de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 30 octobre 1888; enregistré au bureau des Transferts livre 128, folio 533.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 12 19 26—5 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 28,427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No dix huit, de l'îlet No vingt quatre, borné par les rues Ste-Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing, le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire, en cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, soixante-dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro et soixante dix neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1886, enregistré dans le livre du bureau de transfer 129 folio 547.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4 11 19 25—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No 276, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds six pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 276 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

PAR LE CONSTABLE.

Eugene Dupre vs Wm Schleicher.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 17,378—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 24 février 1890, à midi, sur les lieux à l'encoignure des rues St André et Magazine, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'un café situé à l'encoignure des rues St-André et Magazine, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, liqueurs, verres, etc, d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 fév—13 18 24

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Anglada et Jas. F. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles, de deux cent dix pieds neuf pouces et un seizième; la dite portion de terre est bornée sur le côté vers la rue Johnson, par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à W. H. Griffon et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix neuf et une portion des lots dix-huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'îlet numéro trente-sept, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERÉ, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

Etat de la Louisiane vs Samuel S. Cowig et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Alexandre, St-Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf de l'îlet numéro trois cent quarante huit, sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
GAB. VILLERÉ, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

Succession de Veuve F. E. Dupongé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 28,767—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par August H. Dejean, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,164—Division A—John B. Lallande vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable John B. Lallande soit acceptée, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, au No 17 Commercial Place, en cette ville, le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., afin de [illegible] un syndic, voter sur la décharge ainsi que pour agir sur l'état rendu et la conduite des affaires comme ils jugeront convenable [illegible] recommandation à la cour, que D. B. H. Chaffe avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne ou la propriété de l'insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 jan—31 au [illegible] mars

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Sixième District.

Succession de Mary Ann Duggan, femme de Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Paul J. Christian et en faveur de Marie Louise Christian, femme de J. E. Sheimire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'intérêt indivis de Paul J. Christian, défendeur, dans la propriété ci-après décrite, à savoir: Dix-sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement paroisse Jefferson en cet Etat) et qui est connu comme Hurstville, dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Plaquemines et Perrier, et qui est désigné comme îlet No 42 sur un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement et Nos 14 à 20 inclusivement, lesquels lots Nos 1 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Joseph et Plaquemines et le lot No 10 l'encoignure des rues Joseph et Perrier. Les lots Nos 14 à 20 inclusivement se touchent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot No 20 forme l'encoignure des rues Arabella et Plaquemines. Laquelle dite propriété a été acquise par Paul J. Christian de James J. Corson, par acte passé pardevant T. J. Beck, anciennement notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

2° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les propriétés et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement une partie de la paroisse Jefferson, en cet Etat, connue comme Rickerville, et formant une partie d'un certain îlet de terre, borné par les rues St-Charles, Jeannette, Octavia et l'avenue Peters, désigné comme îlet No 53 sur un plan dressé par Benjamin Buisson et William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville. La dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Charles G. de Lisle le 16 mars 1869 annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, connu par la lettre C et mesurant, conformément au dit plan, (185) cent quatre-vingt cinq pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur et face à la rue Jeannette de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

La portion de terre ci-dessus décrite a été acquise par Paul J. Christian de Mlle Mary A. May, par acte passé pardevant Selim Magner, notaire, le 19 avril 1869.

3° Le tout de la propriété ci après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville de Jefferson, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet No 42 borné par les rues Plaquemines, Perrier, Chestnut et l'avenue Napoléon, et marquée "B" sur un plan de Paul E. Théard, en date du 11 mai 1858, et annexé à un acte de la même date entre la ville de la Nouvelle-Orléans et de Mme Wil[illegible] son, passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en cette ville; la dite portion de terre mesure en pied américain soixante-trois pieds et dix pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de la rue Plaquemine et l'avenue Napoléon, et est composée d'une portion de terre désignée sur le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du trente-un mars 1858, déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire, pour référence comme lots Nos 7 et 8 et cette partie du lot No 9 dans le fond. Laquelle dite propriété a été acquise par le dit Paul J. Christian de William T. Robson, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—3 10 15 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de crédit.

James Simeon, John T. Michel subrogé vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 21 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Burthéville, actuellement le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro douze et borné par les rues Levée, Calhoun, Annonciation (anciennement Preston) et la ligne de l'ex-propriété Richer, maintenant le City Park, appelé l'Exposition Boulevard, bornant le dit îlet, au côté du même vers le City Park, actuellement connu comme étant le Parc Audubon; le dit morceau ou portion de terre se trouve entre la rue Annonciation et la ligne de la dite Exposition Boulevard et mesure soixante-douze (72) pieds de face à la ligne de la dite Exposition Boulevard sur une profondeur entre lignes parallèles et la rue Annonciation de cent quarante-sept (147) pieds.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John R. Boh, d'après un acte passé pardevant A. B. Beck, notaire en cette ville, le 22 janvier 1886. (Bureau des Aliénations, Livre 123, folio 726).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant obligation avec bonne et valable sécurité portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis la date de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son adjudication et payer comptant le montant de l'impression, frais de shérif, frais du greffier, etc., montant à déduire du montant de son adjudication et payer comptant les taxes de l'Etat, de paroisse et municipale sur la dite propriété montant à environ deux cent quatre-vingts piastres (280).

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Première et Liberté, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Deuxième et St-George.

Geo. A. Koeppe vs. Mme Edward Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,064—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St-André, maintenant Liberté et St-George, désigné comme lot No Dix huit sur un plan par Ferguson architecte, daté le 7 janvier 1856 et déposé au bureau de J. F. Coffey, notaire, comme plan No 34; le dit lot forme le coin des rues Première et Liberté et mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant le même lot de terre que la défenderesse a acquis par achat de John Albert Fitzpatrick d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 11 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 fév.—3, 10, 17, 24, mars 3, 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur sur l'avenue Louisiana, entre les rues Baronne et Dryades (la rue du fond étant Delachaise).

W. G. Smith vs Robert McKenzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, etc, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Baronne, Dryades et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4; les dits terrains se touchent. Les terrains un et deux mesurent, chacun, trente pieds de façade, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 ont, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Levy, par un acte devant John G. Eustis, notaire, le 12 avril 1886. Titres enregistrés au bureau des transferts livre 123, page 914.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27janv—fév. 3, 10, 17, 24—mars 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 379 rue St-Charles.

H. Legendre & Co. vs Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 28,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Naïades (maintenant St-Charles,) Melpomène et Prytania, connu communément sous le nom de "Ilet Hagberg." Les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan numéroté 31 dans le livre des plans de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville. Ils se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles (autrefois Naïades) sur 126 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et avantages qui en dépendent. Les dites bâtisses et améliorations constituent le No 379 rue St-Charles. Aussi les installations de gaz et autres qui sont dans la maison. Cette propriété a été achetée par le défendeur de M. Patrick Irwin par acte devant M. W. J. Castell, notaire de cette ville, le 18 décembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 jan—[illegible] fév 3 10 17 24—mars 1

## VENTES A L'ENCAN.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance pour les Laitiers.

Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.

Succession de Sebastian Pablo.

No 26,422.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—Le SAMEDI, 1 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 23 janvier 1890.

Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir: 1° Quatorze lots de terre dans le Faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement et 17 à 26 inclusivement de l'îlet No 35 (maintenant l'îlet No 788) borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par Pueyo et Cosnier le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le livre de plan No 7, au bureau de A. Ducatel, notaire, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 a 42 pieds 11 pouces de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et face à la rue Prosper, dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 17 a 38 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et les lots 20 à 26 inclusivement mesurent, chaque, 42 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 16 (actuellement No 1515), compris entre les rues Broad, White, Abadie et Onzaga, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex-notaire; les dits lots mesurent, chaque, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur.

Termes de la vente—Comptant; 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente. Les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Jno. R. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 15 22—mars 1

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 52 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Conery, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse K. Bell.

No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 20 janvier 1890 il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un, deux, trois ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes qui sont exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence attrayante et bien située.

Vastes terrains et environs de choix.

Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.

In re. George E. Foster vs. John F. Foster et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,847.

Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

—La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 250 avenue Washington, encoignure de la rue Carondelet, îlet borné par l'avenue St-Charles et la rue Conery: retirée de la banquette, ayant de larges et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salons, salle à manger, cabinet à provision, dépenses et chambres pour domestiques, une cuisine au rez-de-chaussée, et de grandes chambres à coucher, chambres à bain, lieux d'aisance, etc, au premier; deux citernes, hangar à bois et à charbon etc. Les terrains sont très vastes, mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington, sur 117 pieds et 6 pouces de profondeur et de face à la rue Carondelet et entre lignes parallèles, solidement pavé, et arrangés en gazon, et magnifiquement ombragés, avec des pacaniers, magnolias, orangers, figuiers, pruniers japonais, et autres arbres en rapport, et ornés de plantes et fleurs rares. Les avenues Washington et St-Charles sont admirablement pavées et élégamment améliorées. On ne peut trouver un site plus désirable comme résidence. Il y a amplement de terrain pour des améliorations additionnelles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15fév—15 22—mars 1 8 15 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 13me jour de janvier 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Interdiction de Henry J. Francke—No 28,181—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Jno. F. C. Waldo, avocat pour le plaignant, E. N. Whittemore, avocat pour le défendeur. Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour, la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Henry J. Francke aliéné et d'être incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer sa propriété et que conséquemment il soit et est par le présent interdit pour toutes fins et moyens. Il est de plus ordonné et décrété que les honoraires des médecins E. T. Shepard et S. B. Odpham, experts médicaux, soient fixés à vingt cinq dollars chaque et que les honoraires de E. N. Whittemore, avocat du défendeur, soient fixés à trente-cinq dollars et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 janvier 1890.
Jugement signé le 17 janvier 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29ème jour du mois de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
31 janv—fév 14—mars 1er

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hédin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie de devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 caves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandant toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Propriété de choix du Deuxième District.

Résidence rue Royale.

A. Delvaille & fils et A Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 avenue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques, à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est du plus confortablement subdivisée, ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteau de cheminées en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée, et tout à fait une des maisons de résidence des mieux assises du Deuxième District.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasin.

Succession de C. G. Grappendorf.

Nos 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Magazine, Camp et Sixième désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue, hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, taxes de 1890 payées, et contenant assurances et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
17janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans Premier District, près du Marché Claiborne.

Succession de George Reimsfather.

No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste-Adeline, désigné par le No. 5, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 1[illegible]0 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison de bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Greff.

Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec hypothèque, taxes de 1890 payées et autres clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1 8 15 22—mars 1 et 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 60 pieds, mesure française.

Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc, bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPÉRER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant, au pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds 3 pouces plus ou moins, sur la ligne le plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 3 pieds du terrain contigu No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme désigné sur un plan annexé à un acte d'Albert Depasseran à Seargent Pratt, passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 5 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Actions de valeur à l'encan.

A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, il sera vendu à l'encan, les actions de valeur qui suivent, à savoir:

Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Burra Burra Mining Company du Tennessee.

Soixante-deux actions du fonds capital du New Orleans Elevated Railway Company.

Une action du World's Industrial and Cotton Centennial Exposition.

Conditions—Comptant avant le transfert.
16 fév—16 22 28—mars 1er

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,

Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Vente par ordre de la Cour.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," en date du 10 février 1890, Dossier No 28,094, pour la succession de Jesse K. Bell, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 2[illegible]8, borné par l'avenue St Charles et les rues Quatrième, Prytanie et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Quatrième de 128 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse d'Encan.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en brique à quatre étages, achevée élégamment et avec soin et décorée à l'intérieur, et subdivisée pour l'accommodation d'une grande famille, avec tous les conforts et avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz, etc., partout, le tout en bon ordre et en bonne condition. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires voulus et nécessaires, jolie façade, jardin sur le côté et en arrière avec arbres fruitiers et autres, citerne, etc. Le tout loué à bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert R. Shattuck, au prix nominal de $175 par mois.

Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, du jour de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son enchère et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 23—mars 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District,

L'ancienne villa rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.

Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.

Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

Dossier No 27.778—Pour effectuer un partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 15me jour de janvier 1890, et signé le 21me jour de janvier 1890, Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et de Mme Villars, veuve de F. A. Silvain vs Nellie Villars, pour un partage, en vertu aussi d'un autre ordre de la même honorable Cour dans la même affaire daté du 10 février 1890, dans l'intérêt de Nellie Villars, sous interdit, à l'enchère publique, il sera vendu:

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A, et mesure 120 pieds de façade rue Laurel sur une profondeur de 200 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la propriété Villars, une maison de résidence en bois, commode, ayant de grandes galeries sur la façade et les côtés. La maison a 12 ou 15 chambres en tout, le tout en bon état; citerne, auvent, etc., beaux verger et jardin, arbres donnant de l'ombre, etc.

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Philippe et Ursulines, mesurant environ 23 pieds de façade rue des Ursulines sur une profondeur d'environ 80 pieds entre lignes parallèles, et ayant une autre profondeur de 20 pieds s'étendant vers un point, plus ou moins, d'après un plan que l'on verra sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois ayant une galerie sur le devant, 2 chambres, cuisine, citerne etc. etc.

Conditions—Comptant pour le paiement des titres, 10 pour cent payable comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères.

L'acte de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 22

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28,796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, et contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, un mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28,8[illegible]9, dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Esselins Bouny, à l'encan il sera vendu—

Un certain carré d'îlet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut, et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un ou deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—2 9 16 23 fév—1er mars

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Ermetie.

No 28,995.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 31 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 18 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et mesure américaine.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Amédée A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 20 26—mars 1 8 15

## VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.

Propriété de batture de valeur.

Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.

Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Soraparu.

La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.

Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.

Dans l'affaire de Andrea Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als.

Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 28 756 dans l'affaire de Andrea Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James P. Planchard et son mari et als, et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 3 février 1890, Dossier No 27,860, la succession de Domingo Fatjo, en faveur des mineurs Lilly et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

QUATRIÈME DISTRICT.

Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.

1° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8, qui se trouvent sur la rue Tchoupitoulas, qui se touchent, lesquels lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 9 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 4, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 9 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 3 et 81 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 5 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième et 81 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 6 et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois, devanture en briques, couverte de fer "corrugated" rue Tchoupitoulas; un cottage en bois faisant face à la rue Water; le tout est un entrepôt de charbon, etc., et forme un magnifique site pour une entreprise industrielle et sera vendu en un ensemble.

Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Soraparu.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water, Soraparu et Première, désignés par les Nos 12 et 13, ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 6 ou 13 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Soraparu et Water et Soraparu et mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 21 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur du côté de la rue Soraparu de 90 pieds, et une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté le plus rapproché du terrain No 5 ou 12.

Le terrain No 5 ou 12 a 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 21 pieds 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du terrain No 6 ou 13, et 86 pieds 3 pouces et 6 lignes, du côté de la ligne plus rapprochée de la rue Première.

Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le terrain No 12 et mesure 21 pieds 3 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages solidement construit avec fenêtres à l'épreuve du feu, [illegible]

DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.

4° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine (ci-devant Grandshommes) et Bourbon (ci-devant Bagatelle) [illegible] par la lettre A et mesurant 29 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, bien construite avec dépendance à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine, et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

Vastes terrains nus à l'arrière.

5° Un morceau de terre ensemble avec l'une ou toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré précédemment décrits, désigné par la lettre B, et mesurant 44 pieds du côté de et parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 65 pieds, 4 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, le tout, mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, il est [illegible] et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi derrière les maisons de résidence des juges Lavillebeuvre, de l'Hon. Chs. F. Claiborne, de M. Jules Tuyes et d'autres messieurs connus, et est une excellente terre pour jardin ou lieu de récréation.

Toutes ces mesures sont plus ou moins américaines et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.

Conditions—Pour l'intérêt de deux mineurs, Lillie et Arthur Fatjo, soit deux-septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété à des échéances de un et deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, hypothèque spéciale avec privilège, pacte de non aliéner, et toutes les clauses usuelles de garantie; le reste de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets de crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées. Les différents acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Thos. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 fév—9 16 23—mars 1 8.

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS,

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouvert de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890.

Liste de publications.

| | |
|---|---|
| Armanton-Cles, Pierre | Guiflet Fulgence |
| Audié | Girard |
| Barbottet, Jean Eliacin (ses héritiers) | Gurlie, Claude François |
| Bois, Louis | Hamdet, Lucien |
| Cadets, L | Lajeunesse Justin |
| Calvet, Jacques | Lacoste Antoine |
| Charles, Lucien | Le Maire, Pierre Désiré et Raymond |
| Dallon Jean | Lopez, Henry (époux) |
| Dubost - Brochard (époux) | Marchadié, Eugène |
| De la Tousche, Victor Armand | Marguerite, Jean (époux) |
| Dupuy, Félix | Paragné, Lambert Jean |
| Ebbrell, e | Reingart, Benjamin |
| Fanciai, Lucien | Renaud, Hippolyte |
| Fatalde | Jean Paul |
| Francès, Romain | Sabatier Jenny |
| Franceschi, Jean-Baptiste | Schwarze, François [illegible] |
| Ferrade | Villette, Anselme [illegible] |
| Galfice François | |

LETTRES.

| | |
|---|---|
| Cahen, Mathilde | Dambielle, Pascal |
| de Vaupaytle | Mlle Gauthier Marie |
| | Langlois Alexandre |

N. B.—Afin d'éviter des retards [illegible] des documents, l'invite les personnes qui ont à [illegible] en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] par M. le secrétaire d'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1890.
Le Consul,
PAUL [illegible]